

Compte rendu n° 06/2019
séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2019

Le 11 juillet 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 05 juillet 2019, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES: Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET (*procuration*), Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Lionel LERDUNG, Pascale VULIN.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES): Marie-Laure DESBIOLLES, Alain BRUCHEZ, Jean-Michel JACQUES, Lionel VERNAY.

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de retirer une délibération de l'ordre du jour :

- Constitution d'une régie de recettes

Et d'ajouter une délibération :

- Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

⇒ **Budget 2019 – décision modificative n°4**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais liés au PLU sont plus importants que prévus et que la facture correspondant aux impressions des dossiers n'a pas été prise en compte dans le budget 2019. L'achat du mobilier périscolaire et de la vaisselle ne figurait pas non plus dans les prévisions budgétaires. Il convient donc de procéder à des virements de crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de mouvementer les comptes de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Investissement		
Chapitre D020 Dépenses d'investissements imprévus	-20 794.48	
Chapitre D20 - Article 202 Frais document d'urbanisme		1 527.13
Chapitre D21 - Article 2184 Mobilier		17 675.35
Chapitre D21 - Article 2188 Autres incorporelles		1 592.00
Total	-20 794.48	20 794.48

⇒ **Contrat de mise à disposition d'un terrain pour la mise en remblais définitive de matériaux inertes avec l'entreprise MAULET TP**

L'entreprise MAULET TP demande la mise à disposition d'un terrain sur la Commune cadastré C1500 d'une superficie de 35143 m² afin de procéder à la mise en remblais définitive avec des matériaux inertes.

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de passer une convention avec l'entreprise afin de fixer les modalités.

Monsieur le Maire propose de facturer 1,50€/m³ à l'entreprise. La convention aura une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'entreprise MAULET TP et accepte les modalités du contrat

⇒ **Annulation de la subvention de 414 euros allouée à l'association du festival du Faucigny**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise le 04 février 2019 afin d'attribuer une subvention de 414 euros au festival du Faucigny

Les organisateurs n'ayant pas respecté les demandes de la Commune, Monsieur le Maire propose de ne pas donner cette subvention et donc d'annuler la délibération n°03/2019 en date du 04 février 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte d'annuler la subvention de 414 euros allouée initialement au festival du Faucigny et demande l'annulation de la délibération n°03/2019 en date du 04 février 2019.

⇒ **Constitution d'une servitude de passage entre les Consorts Carrier-François-Dubois et la Commune au lieu-dit Chez Fauraz**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire d'un terrain au lieudit Chez Fauraz section C 1673.

Il informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'établir une servitude de passage entre Consorts Carrier-François-Dubois afin qu'ils puissent avoir accès à leur parcelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de constitution de la servitude et de viser le plan annexé, dit que cette servitude a lieu sans indemnité et que les frais d'actes notariés seront pris en charge par les particuliers.

⇒ **Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour pallier au manque de trésorerie en attendant les diverses dotations ainsi que les subventions il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il donne lecture de la proposition de la caisse régionale du crédit mutuel Savoie Mont- Blanc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à ouvrir auprès de la CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL SAVOIE MONT-BLANC, une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150 000 euros

DIVERS

★ Micro-crèche Petit à Peton

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le 4^{ème} élément a été installé.

L'aménagement de la micro-crèche devrait commencer la semaine prochaine.

★ Voirie

Monsieur le Maire a fait réaliser des devis afin de remettre en état le chemin communal de Clarnant ainsi que pour la création d'un fossé le long de cette route. Coût des travaux : 4 200 € TTC.

★ Ecole Le Sappey- Vovray en Bornes

Les travaux de l' école et du périscolaire avancent bien.

Fin à 21h00

